



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2020-27
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Chemin de Chateaupers, Beauvais

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société TPF,

Considérant l'occupation du domaine public pour une tranchée, chemin de châteaupers, à compter du 6 juillet 2020, pour une durée de 30 jours,

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'alterner la circulation et d'interdire le stationnement ;

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux de raccordement Enedis chemin de châteaupers, le stationnement sera interdit et la circulation sera alternée par feux tricolores à compter du 6 juillet 2020 pour une durée de 30 jours.

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- TPF
- Affichage

Fait à Roinville,
Le 24 juin 2020

Le Maire Adjoint,
Michel HERSANT

